

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 69- 41 /R
du 13 Février 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le
référéndum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;
VU la lettre n°0209/MTP/CAB. du 12 Février 1969 ;

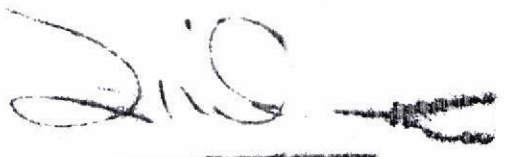
DECRETE :

Article 1er. - A compter du 13 Février 1969, Mr Stanislas-Yédomon FPOGNON,
Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'intérim du Ministre
des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, pendant
l'absence de Mr Emile-Louis PARAISO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 13 Février 1969

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliatiions:

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - MEF-MTPTPT. 4 -
Ministères 8 - CES 5 - SGPR 1 - IAA 1 -
Gie Chanc.1 - SGM 10 - DN 1 - DCCT 1 -
DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat 2 - JORD 1 -